

## **PROCES-VERBAL**

### **Séance du 02 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de NÉRÉ s'est assemblé dans la salle du conseil sous la présidence de Madame Sylvie SABOUREAU, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le vingt-quatre mars deux mille vingt-six

**Présents** : Sylvie SABOUREAU, Corinne MIRBEAU, Cédric DAIGRE, Marie-Noëlle SEGUINEAU, Christian FOUCAUD, Jocelyne RICHAUDAUD, Jacques FORESTIER, Loïc MORIN, Brigitte MORIN, Gilles BENOIST, Jérôme RISSAND, Laurence COIRIER-AIMÉ, Gino SARRAZIN, Julien BOUCHEREAU, Stéphanie ROCHETEAU

**Représenté** : Géraldine FAJOUX pouvoir à Sylvie SABOUREAU

**Absents excusés** :

**Secrétaire** : Marie-Noëlle SEGUINEAU a été élue secrétaire de séance

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Marie-Noëlle SEGUINEAU a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Début de séance : 20h00



Mesdames, Messieurs  
Les Conseillers Municipaux

## CONVOCATION

Le jeudi 02 avril 2026 à 20h00

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21.03.2026
2. Délibération budget 2026
3. Délibération SEMIS
4. Délibération fixant les indemnités des deux conseillers délégués nommés par arrêté
5. Délibération travaux toilettes handicapés stade municipal
6. Délibération travaux aménagement logement 1 Résidence du Cheval Blanc
7. Commissions
8. Bail emphytéotique Fontbrossard DECI
9. Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Néré, le 24.03.2026  
Le Maire, Sylvie SABOUREAU

---

### POUVOIR :

Je soussigné(e)..... agissant  
en qualité de.....  
empêché(e) d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le .....  
donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à  
M. ou Mme.....

**1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 mars 2026 :**

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 23 février 2026 a été approuvé à l'unanimité.

Pour : 14+1      Abstention : 0      Contre : 0

**2- Délibération affectation des résultats 2025****Délibération D2026-04-01**

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>88 701,38</b>
- un excédent reporté de :	<b>731 974,42</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>820 675,80</b>
- un déficit d'investissement de :	<b>11 832,71</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>25 614,17</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>37 446,88</b>

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	<b>820 675,80</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>37 446,88</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>783 228,92</b>
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	<b>11 832,71</b>

Pour : 14 +1

Contre 0

Abstention :0

**3- Délibération CFU 2025 Budget Commune**

**Délibération D2026-04-02**

**Investissement**

Dépenses	:	Prévu :	661 536,97
		Réalisé :	337 041,02
		Reste à réaliser :	134 274,16
Recettes	:	Prévu :	661 536,97
		Réalisé :	325 208,31
		Reste à réaliser :	108 659,99

**Fonctionnement**

Dépenses	:	Prévu :	1 380 718,82
		Réalisé :	631 867,09
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	1 380 718,82
		Réalisé :	1 452 542,89
		Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-11 832,71
Fonctionnement :	820 675,80
Résultat global :	808 843,09

Pour : 14+1

Contre : 0

Abstention : 0

**4- Délibération budget principal 2026 :**

**Délibération D2026-04-03**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Sylvie SABOUREAU, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2026 comme suit :

**Investissement :** 402 358.11 €

**Fonctionnement :** 1 447 256.11 €

Pour : 14 +1

Contre : 0

Abstention : 0

**5- Délibération affectation des résultats 2025 lotissement :****Délibération D2026-04-04**

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 0,00

- un excédent reporté de : 220 214,11

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 220 214,11

- un déficit d'investissement de : 440 428,22

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un besoin de financement de : 440 428,22

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT 220 214,11

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 220 214,11

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 0,00

---

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 440 428,22

Pour : 14+1

Contre : 0

Abstention : 0

**6- Délibération CFU LOTISSEMENT****Délibération D2026-04-05****Investissement**

Dépenses	:	Prévu :	660 642,33
		Réalisé :	440 428,22
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	657 956,65
		Réalisé :	0,00
		Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	:	Prévu :	440 428,22
		Réalisé :	0,00
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	440 428,22
		Réalisé :	220 214,11
		Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-440 428,22
Fonctionnement :	220 214,11
Résultat global :	-220 214,11

Pour : 14+1

Contre :0

Abstention :0

**7- Délibération budget lotissement 2026****Délibération D2026-04-06**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Sylvie SABOUREAU, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2026 comme suit :

<b><u>Investissement :</u></b>	238 294.11 €
<b><u>Fonctionnement :</u></b>	249 652.75 €

**8- Délibération fixation des indemnités des deux conseillers délégués nommés par arrêté :****Délibération D2026-04-07**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles :

L.2123-20-1 (modalité de mise en place),

L.2123-24 (majorations),

L.2123-23 et L.2123-24 (montants),

Vu les arrêtés nommant les deux conseillers délégués :

- Marie-Noëlle SEGUINEAU
- Christian FOUCAUD

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités versées conseillers délégués,

À compter du 02 avril 2026, le montant des indemnités des deux conseillers délégués est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, seront les suivantes :

1<sup>er</sup> conseiller : 4.30% de l'indice brut terminal de la fonction publique

2<sup>ème</sup> conseiller : 4.30% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Pour : 14+1

Contre : 0

Abstention : 0

### **9- Délibération : modification montants projet toilettes PMR stade municipal :**

#### **Délibération D2026-04-08**

Mme le Maire explique qu'une délibération N° D2024-02-06 du 19 février 2024 avait été prise concernant la création de toilettes PMR au stade municipal.

Un devis avait été réalisé d'un montant de **4 216.64€ HT** soit **5 059.97€ TTC** qui concerne l'achat des toilettes et urinoirs, main d'œuvre, plomberie.

Pour la faïence et la porte de service : **4 898.60 € HT** soit **5 878.32€ TTC**.

Un prestataire intervenait pour toute la partie maçonnerie pour un montant de **8 007.03€ HT** soit **9 608.44€ TTC**.

Ce qui représente un total final de **17 122.27€ HT** soit **20 546.76 € TTC**.

Mme la Maire reconduit la création sur l'année 2026 avoir réactualisation des devis.

Pour la partie plomberie :

- 1<sup>ère</sup> partie : **5 202.69€ HT** soit **6 243.23€ TTC**
- 2<sup>ème</sup> partie : **5774€ HT** soit **6 928.80€ TTC**

Pour la partie maçonnerie : **9 169.78€ HT** soit **11 003.74€ TTC**.

Ce qui représente un total de **20 146.47€ HT** soit **24 175.77€**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les nouveaux devis,

Autorise Madame le Maire à signer tous documents s'y-référant.

Informe que les crédits sont prévus au budget 2026.

Pour : 14+1

Contre : 0

Abstention : 0

### **10- Délibération : travaux réfection logement 1 Résidence du Cheval Blanc suite**

#### **Délibération D2026-04-09**

Madame le Maire explique la nécessité de rénover le logement N°1 Dans la Résidence du Cheval Blanc.

Les travaux de réfection consistent au changement de 5 radiateurs, ainsi que le

changement des sols, la VMC et une remise en peinture.

Pour ce faire un devis de 2 186.09€ HT soit 2 623.31€ TTC a été réalisé par Comptoir de l'ours pour le revêtement du sol, peinture et un devis chez GEDIMAT pour 903.47€ HT soit 1 084.17€ TTC pour les 5 radiateurs à inertie céramique plus la VMC.

Il est nécessaire de réhabiliter entièrement la salle de bain, un devis a été fait :

- 6016.50€ HT soit 6 618.15€ TTC qui sera enregistré en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Accepte à l'unanimité les deux devis Comptoir de l'ours et GEDIMAT,

Accepte le devis de la salle de bain en investissement,

Autorise Mme le Maire à signer tous documents,

Pour : 14+1

Contre : 0

Abstention : 0

## **11- Délibération formation des commissions communales :**

### **Délibération D2026-04-10**

Madame le Maire expose à l'assemblée l'intérêt de la mise en place de commissions communales notamment afin d'étudier et de préparer les questions soumises au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DÉCIDE, dans les conditions fixées par l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de créer les commissions suivantes et d'élire les membres du Conseil Municipal qui y siégeront (ceux-ci ayant accepté leur mandat) :

FINANCES : Corinne Mirbeau, Julien BOUCHEREAU, Gilles BENOIST, Stéphanie ROCHETEAU, Marie-Noëlle SEGUINEAU, Jocelyne RICHAUDAUD

BÂTIMENTS COMMUNAUX : Jacques FORESTIER, Cédric DAIGRE, Loïc MORIN, Christian FOUCAUD, Julien BOUCHEREAU

ASSOCIATIONS, LOISIRS et CULTURE : Christian FOUCAUD, Jocelyne RICHAUDAUD, Marie-Noëlle SEGUINEAU, Corinne MIRBEAU, Géraldine FAJOUX

VOIRIE : Jacques FORESTIER, Cédric DAIGRE, Loïc MORIN, Brigitte MORIN, Jérôme RISSAND

GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL : Corinne Mirbeau, Marie-Noëlle SEGUINEAU, Julien BOUCHEREAU, Stéphanie ROCHETEAU

SCOLAIRE ET JEUNESSE : Corinne Mirbeau, Marie-Noëlle SEGUINEAU, Julien BOUCHEREAU

Pour : 14+1

Contre : 0

Abstention : 0

## **12- Délibération désignation des conseillers référents pour chacun des villages :**

### **Délibération D2026-04-11**

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire que les habitants des villages aient un interlocuteur référent au sein du Conseil Municipal.

Le conseiller référent se chargera de régler les problèmes qui surviendront dans les villages ou, en cas de difficultés, les portera à la connaissance du Conseil Municipal lors de ses séances.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DÉSIGNE les conseillers référents pour chacun des villages, comme suit :

-Sylvie SABOUREAU : Paradis, Chez Naudin, Moulin de Saute Bergère

-Cédric DAIGRE : Chez Sabron,

-Laurence COIRIER : Les Bouchauds

-Jérôme RISSAND : Fontbrossard

-Jacques FORESTIER : Le Petit Moulin, Le Moulin Neuf, La Fontaine, La Barde, Les Loges, Saint-Nicolas

-Gino SARRAZIN et Géraldine FAJOUX : La Loge, Pontoreau, Bellevue, Mortafond, Bois Merlet

-Christian FOUCAUD : Le Chiron, Le Pré Patin, L'Épinoux,

## **13- Délibération désignation de l'électeur chargé d'élire les délégués titulaires et suppléants des communes du canton de Matha au Comité du SDEER**

### **Délibération D2026-04-12**

**Le Conseil municipal de la commune de Néré,**

Considérant l'adhésion de la commune de Néré au Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER),

Vu l'article 5 des statuts du SDEER modifiés par l'arrêté préfectoral du 19 mars 2026,

Considérant, à la suite du renouvellement général des conseils municipaux de 2026, la nécessité de désigner 1 électeur prenant part à l'élection des délégués titulaires et suppléants des communes du canton de Matha pour siéger au comité syndical du SDEER,

Vu l'article L 5212-7 du CGCT disposant que le choix du conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres,

Vu le de l'article L 5211-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif aux conditions d'éligibilité applicables aux délégués des communes,

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L 5211-7 et de l'article L 2122-7 du CGCT, la désignation des délégués des collectivités au sein des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes est effectuée, par principe, au scrutin secret,

Considérant que ces mêmes dispositions prévoient, par dérogation, que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité de ses membres, de ne pas procéder au scrutin secret et d'opter pour un autre mode de vote,

**après en avoir délibéré :**

- À l'unanimité, RENONCE à recourir au scrutin secret,

- DÉSIGNE, pour prendre part à l'élection des délégués titulaires et suppléants des communes du canton de Matha au comité syndical du SDEER :

- M. Gilles BENOIST

Pour : 14+1

Contre : 0

Abstention :0

**14- Délibération désignation de représentant à la Commission Géographique du SYMBO – EPAGE de la Boutonne :**

**Délibération D2026-04-13**

**Le Maire rappelle à l'assemblée**

Le SYMBO est l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Boutonne.

Il est un syndicat mixte ouvert en charge des études et des travaux de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, ainsi que pour le portage du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Boutonne.

Les délégués du Comité Syndical du SYMBO sont désignés par délibérations des intercommunalités.

Par ailleurs, chaque commune du bassin versant de la Boutonne désigne deux représentants participants aux Commissions Géographiques du SYMBO.

Elles ont pour mission de maintenir une relation de proximité avec les acteurs de terrain et d'impulser la programmation des travaux pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Il appartient donc au Conseil Municipal de désigner deux représentants de la Commune participants aux Commissions Géographiques du SYMBO.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

De désigner comme représentants de la Commune aux Commissions Géographiques du SYMBO :

- M. Jacques FORESTIER
- M. Gino SARRAZIN

Pour : 14+1

Contre : 0

Abstention :0

Délibération désignation u représentant au collège électoral du Syndicat Départemental de la voirie des collectivités du département de la Charente-Maritime  
Délibération D2026-04-14

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5721-1,  
**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2021 portant modification des statuts du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime,

**Considérant** que les conseils municipaux nouvellement installés des communes de moins de 15 000 habitants membre du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime, désignent les représentants qui siègeront au collège électoral cantonal pour élire les délégués au comité syndical du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime.

**Considérant** que de part s population inférieures à 2 500 habitants, la commune de Néré doit désigner un électeur.

Madame le Maire fait appel à candidature et propose de désigner :

- M. Gilles BENOIST

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE de désigner :

- M. Gilles BENOIST

En qualité de représentant au collège cantonal qui éliront les délégués au comité syndical du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime.

Pour : 14+1

Contre : 0

Abstention :0

**15- Délibération commission d'appels d'offres :  
Délibération D2026-04-15**

Madame le Maire expose qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette commission étudiera tous les marchés supérieurs à quarante mille euros.

Conformément aux articles 22 et 23 du Code des marchés publics, pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appels d'offres est composée par le Maire (Président), par deux membres titulaires et deux membres suppléants, élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Madame le Maire précise qu'elle est présidente de cette commission et qu'elle ne peut pas être élue. Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appels d'offres.

La commission d'Appels d'Offres de la Commune de Néré est la suivante :

Présidente : Sylvie SABOUREAU

Membres titulaires : Julien BOUCHEREAU, Marie-Noëlle SEGUINEAU

Membres suppléants : Cédric DAIGRE, Jérôme RISSAND

Pour : 14+1

Contre : 0

Abstention : 0

## **16- Délibération bail emphytéotique de 99 ans DECI**

### **Délibération D2026-04-16**

Madame le Maire explique au conseil municipal que pour faire suite au projet de la mise aux normes DECI sur la parcelle F746 située au village de Fontbrossard appartenant à Monsieur Michel RISSAND et Mme Liliane RISSAND, un contrat : bail emphytéotique d'une durée de 99 ans pour la somme de 1€ est proposé et sera signé auprès de Maître LAMICHE, notaire à Chef-Boutonne. Pour l'implantation d'une bâche de 120m3.

Après délibération, le conseil municipal décide,

- Accepte le bail emphytéotique de 99 ans
- Autorise Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Pour : 14+1

Contre : 0

Abstention : 0

## **17- Délibération avenante au bail emphytéotique et à la convention de construction SEMIS**

### **Délibération D2026-04-17**

Par convention en date du 12 mars 1991, la commune de Néré a confié à la SEMIS la construction puis la gestion de 5 logements locatifs sociaux dans le lotissement du Petit Paradis.

Les terrains sur lesquels sont édifiés les immeubles, cadastrés section D 1350 devenu 1483, 1351 et 1352 ont été mis à disposition de la SEMIS par la commune par bail emphytéotique pour une durée de 35 ans soit jusqu'au 28 février 2026.

La convention dont l'échéance est calquée sur celle du bail emphytéotique stipule, qu'à son terme, le programme sera restitué à la commune.

Le bail emphytéotique et la convention associée étant arrivées à échéance, une réunion de concertation s'est tenue le 27 février 2026 en mairie afin d'étudier les différents options juridiques et financières permettant de poursuivre la bonne exploitation de ces logements.

Madame le Maire a fait part de son souhait de prolonger le bail emphytéotique ainsi que la convention de 5 ans, soit jusqu'en février 2031, afin de disposer d'un délai suffisant pour statuer sur l'avenir de ce programme de logements.

Après délibération, le Conseil Municipal

- Autorise la signature de l'avenant à la convention de construction du 12 mars 1991 ;
  - Autorise Madame le Maire à signer l'acte rectificatif N°1 au bail emphytéotique ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents s'y référant

Pour : 14+1

Contre : 0

Abstention : 0

**18- Délibération désignation des délégués au syndicat mixte pour l'informatisation communale « Soluris »**

**Délibération D2026-04-18**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le renouvellement général des conseils municipaux conduit les collectivités membres des divers syndicats à effectuer une nouvelle désignation de leurs délégués.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5721-1 et suivants,

**Vu** les statuts du Syndicat Informatique de Charente Maritime et notamment l'article 6.1.1

Considérant qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et deux délégués suppléants appelés à siéger au comité Syndical en cas d'empêchement du délégué titulaire,

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à désigner un délégué titulaire et deux délégués suppléants au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale.

Le Conseil Municipal a élu les délégués suivants :

Délégué titulaire : Stéphanie ROCHETEAU

Délégués suppléants : Marie-Noëlle SEGUINEAU

Pour : 14+1

Contre :0

Abstention :0

**19- Délibération désignation du délégué communal au sein du collège Vals de Saintonge pour la compétence assainissement :**

**Délibération D2026-04-19**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en application de l'article L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le renouvellement des conseils municipaux conduits les collectivités membres d'EAU 17 à effectuer une nouvelle désignation de leurs délégués.

Notre commune fait partie d'une Communauté de Communes qui fait valoir un report en 2026 de la prise de compétence « assainissement ». Conformément à l'article 10 des statuts d'Eau 17, un collège est créé pour le périmètre de cette CDC.

Le Conseil Municipal a élu le délégué communal suivant au sein du collège Vals de Saintonge pour la compétence assainissement :

Gilles BENOIST

Pour : 14+1

Contre :0

Abstention : 0

Fin de séance : 22h18

**LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE :**

<b>N° ordre</b>	<b>N° Délibération</b>	<b>Objet Délibération</b>
1		<b>Approbation du procès-verbal de la séance du 02 avril 2026</b>
2	D2026-04-01	<b>Affectations résultats 2025 budget principal</b>
3	D2026-04-02	<b>CFU 2025 budget principal</b>
4	D2026-04-03	<b>Vote budget principal 2026</b>
5	D2026-04-04	<b>Affectation des résultats 2025 lotissement</b>
6	D2020-04-05	<b>CFU 2025 lotissement</b>
7	D2026-04-06	<b>Vote budget lotissement 2026</b>
8	D2026-04-07	<b>Fixation des indemnités des 2 conseillers délégués</b>
9	D2026-04-08	<b>Modification montants projets toilettes PMR stade municipal</b>
10	D2026-04-09	<b>Travaux réfection logement 1 résidence du cheval blanc</b>
11	D2026-04-10	<b>Formation des commissions communales</b>
12	D2026-04-11	<b>Désignation des conseillers référents pour chaque villages</b>
13	D2026-04-12	<b>Désignation de l'électeur chargé d'élire les délégués titulaires et suppléants des communes du canton de Matha au Comité du SDEER</b>
14	D2026-04-13	<b>Désignation de représentant à la commission Géographique du SYMBO</b>
15	D2026-04-14	<b>Désignation du représentant au collège électoral du SDV</b>
16	D2026-04-15	<b>Commission d'appel d'offres</b>
17	D2026-04-16	<b>Bail emphytéotique de 99 ans DECI</b>
18	D2026-04-17	<b>Avenant au bail emphytéotique et à la convention de construction SEMIS</b>
17	D2026-04-18	<b>Désignation des délégués au syndicat mixte pour l'informatisation communale SOLURIS</b>

18	D2026-04-19	Désignation du délégué communal au sein du collège Vals de Saintonge pour la compétence assainissement
----	-------------	--

Le Maire, Sylvie SABOUREAU

La secrétaire, Marie-Noëlle SEGUINEAU



The image shows a handwritten signature in black ink over a purple circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE NÉRÉ' at the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and 'Charente Maritime' at the very bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower. The signature is written in a cursive style and partially overlaps the stamp.



The image shows a handwritten signature in black ink, written in a cursive style. It appears to be the signature of Marie-Noëlle Seguinéau.